

Communiqué de presse

Zurich, le 23. novembre 2023

L'élimination de sources lumineuses contenant du mercure

Destination recyclage: quand des lampes fluorescentes rendent l'âme

Il n'est que 17 heures, mais les lumières sont déjà allumées partout: certaines maisons paraissent chaleureuses avec leur lumière jaunâtre et orange, d'autres ont des reflets presque bleuâtres – apparemment ici, on travaille encore. Il existe autant de tons que de sources lumineuses différentes. Mais plus pour longtemps: depuis août 2023, il est interdit de fabriquer des lampes fluorescentes ou de les importer en Suisse. La raison: elles contiennent du mercure. Elles doivent donc absolument être recyclées à la fin de leur durée de vie. En effet, elles contiennent des matériaux recyclables qui doivent être réintroduits dans le circuit des matières premières.



Les lampes fluorescentes contiennent du mercure. Ce métal toxique s'évapore déjà à la température ambiante. Il est donc très important de manipuler les lampes fluorescentes usagées avec précaution.

Alors qu'on regrettait tout juste l'ampoule à incandescence et sa lumière chaude, les tubes fluorescents et les lampes à économie d'énergie diabolisés à cause de leur lumière bleue disparaissent à présent eux aussi du marché. Depuis août 2023, ces sources lumineuses sont interdites et ne plus être ni fabriquées ni

importées en Suisse. La raison: elles contiennent du mercure hautement toxique qui peut causer de graves dommages aux êtres humains et à la nature lorsque des vapeurs toxiques s'échappent après la rupture ou l'endommagement des tubes ou des ampoules. Il y a entre-temps suffisamment d'alternatives pour apporter de la lumière dans l'obscurité: la technologie LED moderne a depuis longtemps conquis le marché de l'éclairage. Les diodes électroluminescentes sont considérées comme deux fois plus efficaces que les lampes à économie d'énergie et convainquent par une longue durée de vie.

Ampoules contenant du mercure: un cas pour le recyclage

Malgré l'interdiction d'importation et de fabrication, les lampes fluorescentes ne doivent pas être immédiatement remplacées par des lumières LED. Elles doivent plutôt continuer à éclairer jusqu'à ce qu'elles s'éteignent d'elles-mêmes du fait de leur âge. Les commerçants ont également le droit de continuer à vendre leurs stocks. Les sources lumineuses contenant du mercure occuperont donc le secteur du recyclage pendant longtemps encore: selon des estimations de l'Office fédéral de l'environnement, plus de 100 millions de pièces sont actuellement encore en circulation en Suisse. Elles rendront peu à peu l'âme et devront être éliminées. Comme elles contiennent du mercure, elles doivent impérativement être recyclées. Cela garantit que les polluants sont supprimés en toute sécurité et que les matériaux recyclables sont traités de manière à revenir dans le circuit des matières premières. L'économie circulaire en Suisse est ainsi renforcée.

L'obligation légale de restitution et de reprise

Comme d'autres appareils électriques, l'ensemble des sources lumineuses, des luminaires ainsi que leurs télécommandes et leurs câbles relèvent de l'ordonnance sur la restitution, la reprise et l'élimination des appareils électriques et électroniques (OREA). Conformément à celle-ci, les consommateurs sont tenus de rapporter les luminaires ou sources lumineuses usagés aux magasins ou à un centre de collecte SENS (obligation de restitution). En contrepartie, les commerçants qui vendent des luminaires ou des sources lumineuses sont obligés de les reprendre gratuitement et de les envoyer à des centres qui se chargeront de leur élimination dans les règles de l'art. En effet, comme pour les appareils électriques, avec la contribution anticipée de recyclage (CAR), lorsque les consommateurs achètent des luminaires et sources lumineuses, ils paient pour son recyclage à la fin de leur durée de vie.

Réutiliser les matériaux au lieu de les gaspiller

En Suisse, c'est SENS eRecycling qui est responsable de l'élimination professionnelle des sources lumineuses et des lampes. Elle va les chercher directement chez les commerçants spécialisés et les détaillants ainsi que dans les centres de collecte avant de les emmener dans des entreprises spécialistes du recyclage. Ces dernières s'assurent que le mercure est enlevé avec soin des lampes fluorescentes et, en fonction du procédé, récupéré ou stocké en toute sécurité dans des décharges sous une forme non soluble. L'aluminium contenu dans les sources lumineuses est intégralement recyclé et le verre est transformé en laine de verre. Elle est utilisée pour isoler les bâtiments.

Les LED doivent également être recyclées

Une LED ou Light Emitting Diode, en français diode électroluminescente, fonctionne avec des semi-conducteurs. Les lampes à LED sont encore plus efficaces que les lampes à économie d'énergie: elles ont un rendement lumineux de 150 lm/W et tiennent jusqu'à 50'000 heures. À la fin de leur durée de vie, elles doivent également être recyclées. En effet, en plus des semi-conducteurs, elles contiennent également du verre et des métaux précieux qui doivent revenir dans le circuit des matières premières.

Un petit glossaire: lampes, luminaires, LED – quelle est la différence?

Luminaires: appelés lampes dans le langage courant. Ils sont directement raccordés à l'alimentation électrique avec un câble ou fonctionnent avec un accumulateur. Ce sont par exemple des plafonniers ou des lampadaires, des veilleuses ou des lampes pour terrasses. Les luminaires contiennent des sources lumineuses fixes ou remplaçables.

Source lumineuse: tubes fluorescents, lampes à économie d'énergie, ampoules à incandescence, lampes à LED. Tous ces produits peuvent être vissés dans un luminaire et éclairent. Les sources lumineuses proprement dites ne peuvent pas être raccordées au réseau électrique. Elles le sont de manière indirecte via la douille du luminaire.

Lampe fluorescente: terme technique pour lampe LF, lampe fluorescente, «tube fluorescent» ou lampe à économie d'énergie. Elles existent sous les formes les plus diverses: tubes, en forme d'anneau ou rectilignes, avec douille à visser ou à enclencher. Toutes les lampes de ce type sont interdites depuis août 2023, car elles contiennent du mercure.

Tubes au néon: c'est probablement la lampe fluorescente la plus connue. Elle a été inventée en 1909 par le Français Georges Claude et était remplie de néon, un gaz rare qui émettait une lumière de couleur orange. Dans le passé, les tubes au néon étaient souvent utilisés pour les enseignes lumineuses. À ce jour, la plupart d'entre eux ont été remplacés par des LED.

Lampe à économie d'énergie: elle appartient également à la catégorie «lampe fluorescente». On l'appelle ainsi parce qu'avec un rendement lumineux de 60 lm/W, elle consomme cinq fois moins d'électricité que l'ancienne «ampoule incandescente». Elle contient également du mercure et est donc interdite depuis août 2023.

LED: La **L**ight **E**mitting **D**iode, en français diode électroluminescente, fonctionne avec des semi-conducteurs. Les lampes à LED sont encore plus efficaces que les lampes à économie d'énergie: elles ont un rendement lumineux de 150 lm/W et tiennent jusqu'à 50'000 heures.

Contact

Pour de plus amples informations, des demandes d'interview ou des renseignements, veuillez vous adresser à

Nando Erne, SENS eRecycling, Obstgartenstrasse 28, 8006 Zurich

T: +41 43 255 20 05, nando.erne@sens.ch, www.eRecycling.ch

SENS eRecycling

En tant qu'experte de la valorisation durable des appareils électriques et électroniques usagés dans le domaine domestique, des luminaires, des sources lumineuses, des systèmes photovoltaïques ainsi que des batteries utilisées dans les véhicules et dans l'industrie, la Fondation SENS contribue de manière décisive à la définition de nouvelles normes d'avenir en matière d'eRecycling. En préservant les ressources, elle contribue de manière importante à la protection de l'environnement. La contribution anticipée de recyclage (CAR) conforme au marché finance les prestations réalisées dans le cadre du système de reprise SENS. SENS eRecycling est membre de Swiss Recycling et du WEEE Forum, le centre de compétence mondial pour les déchets électroniques. En 2020, SENS eRecycling a célébré ses 30 ans.